

ENTREPRISE MENAOUER

Entreprise de Travaux Publics et Transports
RCS NOUMEA 71 A 036103 – RIDET 0036103-001
31, RP7 - Route de la Baie des Dames
Zone Industrielle de DUCOS
BP 3054 - 98 846 NOUMEA CEDEX

PROVINCE SUD
Direction de l'environnement

N/REF : CM/CAP/MR/20-02-L015

Nouméa, le 17 février 2020

Objet : Courrier d'accompagnement des pièces demandées dans le cadre du re-dépôt du dossier de demande d'autorisation de défrichement pour le projet de carrière à Moindou.

Réf :

- BT 2016 CAPSE NC n°Z10 du 29 avril 2016 relatif au dépôt du DDAE et du dossier de défrichement pour la carrière de Moindou
- Mail du 23 janvier 2020 de Mme Julie Vinciguerra à Catherine Delorme.
- Arrêté n°1700-2017/ARR/DENV

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet d'exploitation d'une carrière de basalte et de la mise en place d'installations annexes, à savoir une centrale d'enrobage à chaud et une unité de concassage-criblage sur la commune de Moindou, plusieurs dossiers ont été transmis :

- Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) une unité de concassage-criblage et une centrale d'enrobage à chaud à Moindou, déposé le 16 août 2016, puis le 23 octobre 2018 après révision,
- Un DAODPF pour l'aménagement de la surverse d'un bassin de rétention, déposé le 29 avril 2016,
- Un DDAE pour la carrière de basalte et un dossier de défrichement pour la carrière de Moindou, déposé le 29 avril 2016,
- Une demande de permis de construire, déposée le 09 août 2016.

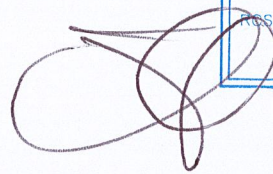
Suite au dépôt du dossier de défrichement, a été publié l'arrêté n°1700-2017/ARR/DENV du 07 septembre 2017 « portant autorisation de défrichement et fixant les prescriptions environnementales pour l'exploitation d'une carrière de basalte et la mise en place d'installations annexes par l'entreprise transport et travaux publics C. Menaouer (ENT. TRANSPORT ET TP C. MENAOUER), commune de Moindou ». Cet arrêté perd validité en l'absence d'un démarrage des travaux au cours des deux ans suivant la date de notification de l'arrêté, soit le 07 septembre 2019.

Aucuns travaux n'ont pu démarrer durant cette période, en l'absence d'arrêté d'autorisation de la DIMENC, relatif à l'exploitation de la plateforme ICPE et de la carrière de basalte.

Un projet d'arrêté de la DIMENC portant autorisation à exploiter une centrale d'enrobage à chaud et une unité de concassage-criblage sur la commune de Moindou a été transmis en novembre 2019. L'exploitant est en attente de l'arrêté final.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement est à nouveau déposé pour l'obtention d'un nouvel arrêté pour autoriser les défrichements dans le cadre dudit projet. Aucun changement n'a été réalisé par rapport au dossier initial, les fichiers SIG transmis sont identiques au dossier transmis en 2016.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



ENTREPRISE MENAOUER
31, RP 7 - Rte Baie des Dames - ZI DUCOS
B.P. 3054 - 98846 NOUMEA CEDEX
RCS 71A036103 - RIDET : 036103 001 - APE 49 41A
TEL. 27.32.93 - FAX : 24.92.79
E.mail : menaouer@menaouer.nc

M. Charles MENAOUER